



- **DESIGNE** le Maire pour signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires au suivi du dossier.

Vote : Pour : 14 Abstention : 1 Contre : 0

### Demande de DETR 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de créer deux appartements de type T4 et conventionnés Palulos, au sein du bâtiment 5 rue des écoles.

Pour le financement, il propose de réaliser une demande de DETR pour cette opération. Il donne le montant approximatif des travaux ainsi que le détail des recettes attendues.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré

- **DONNE** son accord pour réaliser 2 appartements de type T4 au sein de ce bâtiment.
- **APPROUVE** le plan de financement des travaux suivant :

Dépenses prévisionnelles HT :

Création de 2 appartements (travaux hors maîtrise d'œuvre) 479.915 €

Recettes prévisionnelles HT

- DETR 2021 (40%)	191.966 €
- Contrat de projets communaux	60.000 €
- Région Nouvelle Aquitaine	15.000 €
- Autofinancement (pondéré par un emprunt)	212.949 €
- Total des recettes	479.915 €

- **SOLLICITE l'attribution** de la DETR 2021

- **DESIGNE** le Maire pour signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires au suivi du dossier.

Vote : Pour : 14 Abstention : 1 Contre : 0

### Demande de DSIL 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de créer deux appartements de type T4 et conventionnés Palulos.

Pour le financement, il propose de réaliser une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour cette opération. Il donne le montant approximatif des travaux ainsi que le détail des recettes attendues.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré

- **DONNE** son accord pour réaliser 2 appartements de type T4 au sein de ce bâtiment.

Dépenses prévisionnelles HT :

Création de 2 appartements 479.915 €

Recettes prévisionnelles HT

- DSIL 2021 (25%)	119.978 €
- DETR 2021 (40%)	191.966 €
- Contrat de projets communaux	60.000 €
- Région Nouvelle Aquitaine	15.000 €
- Autofinancement	92.971 €
- Total des recettes	479.915 €

- **SOLLICITE l'attribution** de la DSIL 2021

- **DESIGNE** le Maire pour signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires au suivi du dossier.

Vote : Pour : 14 Abstention : 1 Contre : 0

## **Demande de subvention dans le cadre des contrats de projets communaux**

### **Aménagement du bâtiment 5 rue des écoles, transfert de l'agence postale communale**

Dans le cadre des contrats de projets communaux, la commune peut présenter des programmes d'investissement. Cependant, il faut respecter les critères fixés par le Conseil Départemental.

M. le Maire rappelle l'objectif d'aménager le bâtiment 5 rue des écoles. Ces travaux seraient éligibles puisqu'il s'agit en particulier de déplacer et d'y installer l'agence postale communale, qui correspond à un service public destiné aux habitants de la commune.

Il propose de déposer une demande de subvention pour cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'effectuer une demande de subvention dans le cadre des contrats de projets communaux sur l'opération suivante :

Transfert et aménagement du bâtiment 5 rue des écoles dont une partie sera consacrée à l'implantation de l'agence postale communale dont le coût estimatif des travaux est de 38.000 euros HT (maîtrise d'œuvre et travaux) et aide sollicitée au département pour un montant de **9.500 €**.

- **CHARGE** M. le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Vote

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

## **Demande de subvention dans le cadre des contrats de projets communaux**

### **Aménagement du bâtiment 5 rue des écoles, création de deux logements**

Dans le cadre des contrats de projets communaux, la commune peut présenter des programmes d'investissement. Cependant, il faut respecter les critères fixés par le Conseil Départemental.

M. le Maire rappelle l'objectif d'aménager le bâtiment 5 rue des écoles. Ces travaux seraient éligibles puisqu'il s'agit en particulier créer deux appartements de type T4 et conventionnés Palulos, dans le but d'attirer de la population et en particulier des familles avec enfants.

Il propose de déposer une demande de subvention pour cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'effectuer une demande de subvention dans le cadre des contrats de projets communaux sur l'opération suivante :

aménagement du bâtiment 5 rue des écoles dont la plus grande superficie sera consacrée à la création de 2 logements dont le coût estimatif des travaux est de 479.915 euros HT et aide sollicitée au département pour un montant de **60.000 €** (car plafonnée en fonction de la superficie des logements).

Vote

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

## **Prise en charge des frais d'ostéopathe**

M. le Maire indique qu'il pourrait être bénéfique de réaliser de la prévention en matière médicale, puisque les agents communaux et intercommunaux travaillant au profit de la commune peuvent de par leur emploi effectuer des gestes répétitifs, pouvant entraîner des blocages musculaires.

Le Conseil Municipal décide de financer des séances réalisées par un ostéopathe, afin d'améliorer leur état de santé et ainsi éviter des arrêts médicaux.

Vote

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

## Questions diverses

- ✓ Aire de sports : projet de création de WC publics à proximité, demande de devis en cours
- ✓ Restructuration des WC publics dans le bourg, chantier en cours
- ✓ Cantine : on a accordé un devis de peinture pour les menuiseries extérieures et dessous de toit
- ✓ Voirie : 2 jours d'élagage sont prévus entre janvier et fin mars sur les voies intercommunales
- ✓ Cimetière : la reprise de 3 concessions abandonnées a eu lieu
- ✓ Cabinet médical : on a refait le bail avec les infirmières et révisé le loyer, il existe un projet pour installer un ophtalmo
- ✓ Reprise du salon de coiffure éventuellement en mars
- ✓ Le marché a bien fonctionné pendant les fêtes. Il serait souhaitable par ailleurs de réunir l'ensemble des producteurs locaux de la commune, 2 élus se chargent de prendre contact avec eux
- ✓ Commission communication : réunion le mardi 05 janvier, distribution du bulletin vers le 25
- ✓ Personnel communal : restructuration du service technique, un jeune fait un stage de 15 jours en ce moment même, il pourrait être éligible au contrat aidé envisagé pour remplacer l'agent en disponibilité
- ✓ Un rendez-vous a eu lieu sur le site du Grand Etang pour prévoir la saison estivale à venir, en particulier rénover les jeux
- ✓ Smetom : réunion des maires sur la redevance incitative le 10 décembre, puis comité syndical le 21 décembre. La collecte devrait se faire tous les 15 jours à la campagne et il va falloir déterminer des zones dans le bourg pour les points d'apports.
- ✓ SDE : rencontre fin décembre pour évoquer l'éclairage public, on nous a indiqué la nécessité à l'avenir de remplacer les anciens candélabres par des luminaires led

Séance levée à 22h45